



Communiqué de presse

Paris, le 23 octobre 2014

Fin de vie : le CCNE qualifie de « scandale » le non accès pour tous aux soins palliatifs

Dans son rapport sur le débat public concernant la fin de vie publié aujourd'hui, le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) souligne « *le scandale que constitue, depuis 15 ans, le non accès aux droits reconnus par la loi, la situation d'abandon d'une immense majorité des personnes en fin de vie, et la fin de vie insupportable d'une très grande majorité de nos concitoyens* ».

Pour la Société Française des Soins Palliatifs (SFAP), la réponse à ce constat sévère mais juste est la mise en place d'une politique efficace d'accompagnement de la fin de vie. Elle doit reposer sur 5 objectifs majeurs :

- 1) **Informers les patients sur leurs droits à ne pas souffrir**
Nos concitoyens doivent enfin connaître leurs droits : celui de dire ce qu'ils souhaitent pour leur fin de vie, celui d'être écouté, celui de refuser l'acharnement thérapeutique et celui de ne pas souffrir.
- 2) **Mieux prendre en compte la volonté du patient** en améliorant le dispositif des directives anticipées. Les directives anticipées doivent devenir plus contraignantes et être proposées plus systématiquement.
- 3) **Améliorer l'accès aux soins palliatifs pour les personnes âgées** en renforçant la formation de tous les professionnels pour s'assurer en particulier que les douleurs seront bien prises en charge, et en généralisant la présence d'une infirmière la nuit dans les EPHAD. Cela éviterait 20 000 transferts de personnes âgées en fin de vie aux urgences.
- 4) **Améliorer la prise en charge des personnes en fin de vie à leur domicile** en renforçant les équipes de soins palliatifs qui vont à domicile et en soutenant les familles et les proches qui sont en situation d'épuisement (accès simplifié aux aides, développer l'accès aux gardes malades, à des lieux de répit ...)
- 5) **Donner aux patients la possibilité de demander à être endormis** lorsqu'ils présentent un symptôme qu'ils jugent insupportable. (Alors que tous les autres moyens d'obtenir le soulagement escompté ont échoué). Pratiquée par les équipes de soins palliatifs pour soulager les malades, la sédation en phase terminale a fait l'objet de recommandations de bonnes pratiques depuis 2002. Ces recommandations doivent aujourd'hui être plus largement appliquées pour que tous les patients sachent qu'ils seront soulagés et endormis si leur état le nécessite.

La mission confiée par le Premier Ministre à Alain Claeys et Jean Leonetti est une opportunité majeure pour proposer à nos concitoyens une politique efficace d'accompagnement de la fin de vie qui viendra répondre à leurs inquiétudes.

Contact Presse Secrétariat 01 45 75 43 86 – Elise Leblanc : chargée de communication : 06 43 65 63 22
Portable Présidence : 06 81 73 46 59 - sfap@sfap.org

La SFAP, Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs, créée en 1990, association loi 1901 **reconnue d'utilité publique**, représente le mouvement des soins palliatifs. C'est une société savante pluridisciplinaire associant professionnels, bénévoles d'accompagnement et usagers. Elle fédère plus de **5.000 soignants** et près de **200 associations de bénévoles**

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS

Siège social & secrétariat : 106, avenue Émile Zola - 75015 Paris - France - Tél : 01 45 75 43 86 - Fax : 01 45 78 90 20

E-mail : sfap@sfap.org - <http://www.sfap.org> - Siret N° 390 473 353 000 22

Association reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008